



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations des Landes**

Service Vétérinaire Santé Protection Animaux et
Environnement

1 place Saint Louis - BP 90371

40012 MONT-DE-MARSAN

Affaire suivie par : M. Laurent LAFARGUE

Téléphone : 05 47 87 73 73

Courriel : laurent.lafargue@landes.gouv.fr

Références : SPAE/SR/EV/LL/MR/IC2601515

MONT-DE-MARSAN, le 03/07/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/06/2026

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

LES HAUTS DE FONTAINES

Lieu-dit TYMELE
40990 ANGOUMÉ

Code AIOT : 0005212938

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 18/06/2026 dans l'établissement LES HAUTS DE FONTAINES implanté au lieu-dit TYMELE 40990 ANGOUMÉ. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- LES HAUTS DE FONTAINES
- Lieu-dit TYMELE 40990 ANGOUMÉ
- Code AIOT : 0005212938
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Ancien élevage canin

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
1	Effectif	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Mise en demeure, dépôt de dossier	1 mois
2	Entretien du site	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Mise en demeure, respect de prescription	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
3	Rejets	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Site ne pouvant, en l'état, pas rester sous le régime des installations classées : une redescende d'effectif, souhaitée par M. CANTO, doit être envisagée.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Effectif

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, respect de l'effectif déclaré
Prescription contrôlée : Nombre de chiens de plus de quatre mois
Constats : - 18 chiens sont présents sur le site le jour de l'inspection (effectif déclaré de 49 chiens pour ce site). - La déclaration de changement d'exploitant n'est toujours pas effectuée (site toujours au nom de M. POURTEAU)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Mise en demeure, dépôt de dossier
Proposition de délais : 1 mois

N° 2 : Entretien du site

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, entretien du site
Prescription contrôlée : Entretien général du site
Constats : - Le site est dans un état général assez détérioré : grilles défectueuses, branchages et troncs éparpillés dans les parcours, logements dégradés et poreux, encombrants divers). - L'état d'entretien général du site couplé à des installations électriques vieillissantes et qui n'ont pas fait l'objet de vérification, ne permettent pas à ce jour de maintenir une installation classée sur ce site.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Mise en demeure, respect de prescription
Proposition de délais : 1 mois

N° 3 : Rejets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, respect du milieu récepteur
Prescription contrôlée : Gestion des eaux souillées
Constats : - La fosse septique du site n'est pas accessible le jour de l'inspection : des branchages (tombés lors de la récente tempête) en interdisent l'accès. La fosse est couverte selon M. CANTO.
Type de suites proposées : Sans suite

NOM ET SIGNATURE DE(S) L'INSPECTEUR(S)

Laurent LAFARGUE



Rédacteur	Vérificateur	Vérificateur bis	Approbateur
Laurent LAFARGUE 	Philippe MALLET 		